

## DE LA MISE EN PLACE DES ATELIERS ECHELONNES DIFFERENCIES AU CONTRAT DE TRAVAIL

Observation dans des classes de cycles 1 et 2 (PS, MS et GS)

Comment repenser l'organisation, et plus particulièrement la mise en route des activités le matin, pour aider les élèves à mieux réussir ?

Pour répondre à cette question, deux équipes pédagogiques ont décidé d'expérimenter les ateliers échelonnés, tels qu'ils sont décrits sur le site internet [maternales.fr](http://maternales.fr), ce qui a conduit à l'élaboration d'un contrat de travail.

### **Ateliers échelonnés**

Qui n'a pas éprouvé la difficulté à clôturer l'accueil du matin, même si le brutal " On range ! " est souvent remplacé par une musique douce. Les enfants sont frustrés : vite, il faut finir, se détacher de ce que l'on fait pour répondre à une sollicitation collective, écouter dans le "grand groupe" la distribution des ateliers, leurs consignes parfois. Cela impose un seul type d'entrée dans l'activité qui demande une certaine maturité (savoir mobiliser son attention sur commande) et une attitude purement scolaire. Il en résulte la nécessité d'anticiper la fin du temps de jeu, puis de comprendre une consigne essentiellement verbale qui exige un bon niveau d'abstraction. De plus, interrompant l'activité qui s'est construite à l'accueil, les enfants épuisent leur énergie dans les « rangement-regroupement-chut ». Mauvais départ !!!

C'est à partir de ce constat que l'idée des ateliers échelonnés s'est développée. Dans ce cadre les apprentissages ne se construisent plus « contre » le besoin de jouer de l'enfant. En effet, le dispositif propose une ouverture progressive des ateliers, dès l'accueil. Il n'y a donc plus de regroupement préalable aux ateliers. Ainsi l'accueil, les coins jeux et les ateliers se déroulent sans rupture. Cette organisation plus souple donne aux enfants une grande liberté de choix. Certains prennent part au travail proposé dans les différents ateliers successivement installés, et dans ce cas ils doivent s'inscrire au préalable. D'autres se contentent d'observer le déroulement de l'atelier, d'autres encore continuent à jouer, à condition qu'ils ne dérangent personne ; ils peuvent ensuite s'inscrire à un atelier s'il y a de la place. Ceux qui font trop de bruit dans un coin jeux doivent le quitter. Cette règle, non négociable, amène rapidement la plupart des enfants à maîtriser leur volume sonore dans leurs activités. Elle demande à l'enseignant, en début d'année, beaucoup de disponibilité et de fermeté.

Objectifs : Pour les élèves de PS, il s'agit de valoriser les savoir être. Les enfants doivent en effet s'approprier le mode de fonctionnement de la classe, et comprendre que l'on y apprend. Pour les élèves de MS et de GS, ce travail est poursuivi en vue d'une planification des apprentissages.

### **Organisation mise en place dans la classe**

(une description précise de cette organisation se trouve sur le site [maternales.fr](http://maternales.fr))

#### - Le fonctionnement :

Pendant le temps d'accueil du matin, l'enseignant va installer les ateliers au fur et à mesure, en commençant par celui qui fonctionne en autonomie, puis celui placé sous la surveillance de l'ATSEM et enfin celui qu'il conduira. L'élève pourra ainsi venir sur l'atelier de son choix lorsqu'il aura terminé son travail ou le jeu précédent.

Pour réguler le nombre d'enfants sur les ateliers et garder une trace de leur passage, un système d'inscription est instauré. Les activités proposées lors de l'accueil restent en service pendant la durée des ateliers. Elles permettent de répondre aux besoins et au rythme des enfants, de réguler le temps. A tout moment, les élèves peuvent y revenir.

### - L'importance des bilans pour aller vers un contrat :

Lors du bilan, il est indispensable de disposer d'un support lisible (tableau récapitulatif des passages aux ateliers), afin de prendre conscience :

- pour les PS, qu'ils ont effectivement participé à un atelier ;
- pour les MS et GS, que sur un temps donné, ils ont travaillé dans tous les ateliers.

La validation des acquis est mentionnée dans un cahier de réussite.

En PS, l'évaluation porte sur les savoir être : savoir s'inscrire dans un atelier, s'installer dans le calme, ranger le matériel et sa chaise quand on a fini, prendre l'initiative de faire autre chose, accepter de mettre un terme à son travail, le conduire jusqu'au bout, etc. L'enseignante enregistre au fur et à mesure chaque acquis observé et l'explique à l'enfant.

En MS et GS, l'enseignante affiche le tableau récapitulatif lu individuellement ou en regroupement. Il permet de s'assurer que chacun a rempli son contrat et qu'il a effectué tout ou partie des apprentissages proposés.

### - Une évolution vers le contrat de travail :

Ce contrat comporte 4 activités à réaliser sur deux journées.

Chaque jour, les élèves choisissent 2 activités qu'ils exécutent dans l'ordre de leur choix. Des étiquettes placées dans une pochette formalisent ce contrat. Le 2<sup>ème</sup> jour, les élèves doivent choisir les deux activités manquantes.

La trace du travail effectué est conservée dans un tableau collectif sur lequel les élèves colorient au fur et à mesure les cases correspondant aux activités réalisées. La pochette permet de visualiser ce que l'enfant projette de faire ; le tableau sert à prendre conscience de ce qui a été réellement fait. Le contrat est respecté quand la vérification montre que les 4 activités ont été effectuées.

### Une évolution vers les ateliers différenciés :

Au sein d'un même atelier, il est bénéfique pour les élèves de différencier les niveaux de difficulté, en proposant :

- une tâche plus ou moins difficile,
- des consignes différentes avec des exigences ou des attentes différentes,
- des outils d'aide.

## **Les constats**

Points forts :

- Classe plus calme ; les enfants de PS sont tous occupés. Même s'ils se positionnent en observateurs, ils choisissent et font comme tout le monde ;
- Chacun a son activité ;
- Le temps de travail est mieux régulé. Les enfants ne sont pas obligés de rester sur une activité qu'ils considèrent comme finie ou peu intéressante ;
- Le rythme de travail de chacun est respecté. Cet aspect permet réellement d'impliquer l'enfant dans l'apprentissage, de le laisser aller jusqu'au bout de son projet ;
- Les difficultés sont échelonnées, puisque l'enseignant propose une trame de variance pour chaque activité. L'effet de stimulation est bénéfique pour l'ensemble de la classe ;
- Il existe une différenciation des outils en MS et GS, tels que des cahiers repères pour les lettres et les dates ;
- L'organisation de la classe gagne en souplesse.

Points faibles ou à améliorer :

- La préparation de la classe est lourde au départ. Il faut organiser les ateliers, être en accord avec l'ATSEM ;
- La mise en place matérielle du dispositif demande beaucoup de tâtonnements, en particulier pour les modalités d'inscription et de validation ;
- Le passage des ateliers échelonnés au contrat de travail doit être particulièrement accompagné.

## **Ressources :**

Site internet : [Maternales.fr](http://Maternales.fr)

Revue : « Education enfantine » janvier 2007